



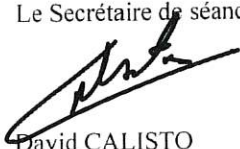


2023/04

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE LIBOURNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
GENISSAC (GIRONDE)**

<p>DATE DE CONVOCATION</p> <p>12 JANVIER 2023</p>	<p>L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE LUNDI 16 JANVIER A VINGT HEURES</p> <p>Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des mariages en séance publique sous la Présidence de Madame BOURDAT BRISSEAU Émeline, Maire.</p>
<p>DATE D'AFFICHAGE</p> <p>12 JANVIER 2023</p>	<p>Étaient présents : M. BAGGIO Jean-Marie, Mme HENRY Christine, M. CHAPUS Benoît, Mme BOUCHON PEAUCELLE Isabelle, M. LE LEU Pascal, Mme L'HOMME Céline, M. BUREAU Olivier, Mme PEETERS Stéphanie, M. LAPORTE Francis, Mme PALLUET Laurence, M. LEROY-LANSARD Pierre, Mme MAURI Fabienne, M. CALISTO David</p>
<p>NOMBRE DE CONSEILLERS</p> <p>EN EXERCICE : 19</p> <p>PRÉSENTS : 14</p> <p>VOTANTS : 14</p> <p>QUORUM ATTEINT</p>	<p>Absentes excusées : Mme SICHE Delphine, Mme BLIMON Rachel</p> <p>Absents : M. MARIE Berty, Mme DAVID Sylvie, M. LASSALLE Jérôme</p> <p>M. CALISTO David a été élu Secrétaire de séance.</p> <p>VU la délibération du 16 mai 2022 validant la mise en place d'équipements sportifs et de loisirs sur le champ de foire et sollicitant une subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport,</p>
<p>OBJET : Création d'un pumtrack : autorisation de lancer la procédure de consultation</p>	<p>Monsieur Benoît CHAPUS, 3^{ème} Adjoint au Maire délégué au Cadre de Vie rappelle au Conseil Municipal le projet de création d'équipements sportifs et de loisirs sur le champ de foire.</p> <p>Il s'agit de réaliser un espace sportif ludique en créant lieu familial et convivial par la création d'un pumtrack, de deux terrains de basket 3x3 et d'équipements de fitness de plein air en accès libre. Ces équipements pluridisciplinaires permettront de faire de cette zone un espace public multigénérationnel où chacun pourra se divertir.</p>

<p>DATE DE CONVOCATION</p> <p>12 JANVIER 2023</p>	<p>Les travaux, objet de la consultation, portent sur la réalisation d'un pumptrack en enrobé comportant 3 niveaux de difficultés.</p> <p>L'idée est de créer un espace convivial et agréable permettant à tous les publics de pratiquer les activités autorisées ou de regarder en toute sécurité les personnes qui évoluent dans l'équipement.</p> <p>L'objectif est d'offrir aux utilisateurs la possibilité d'une pratique polyvalente, allant d'un niveau de débutant à confirmé, pour la pratique du BMX, du VTT, du skate-board, de la trottinette et du roller. La parcelle se situe sur le champ de foire de Génissac au sein d'une zone dédiée aux sports, loisirs et manifestations diverses. L'enjeu est de créer un équipement en enrobé, intégré harmonieusement à son environnement pour en faire un véritable espace public qualitatif.</p>
<p>DATE D'AFFICHAGE</p> <p>12 JANVIER 2023</p>	<p>Pour ce faire, il convient de lancer un marché public de conception-réalisation.</p> <p>Le coût prévisionnel des travaux est estimé par le maître d'ouvrage à 165 000 € HT.</p>
<p>NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19</p> <p>PRÉSENTS : 14</p> <p>VOTANTS : 14</p> <p>QUORUM ATTEINT</p>	<p>La maîtrise d'œuvre sera assurée par le maître d'ouvrage lui-même.</p> <p>Aussi, Monsieur Benoît CHAPUS propose à l'Assemblée de lancer une consultation en procédure adaptée en application de l'article R 2123-1 du Code de la Commande Publique en vue de retenir une entreprise spécialisée.</p> <p>Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,</p> <p>- APPROUVE le lancement de la consultation selon la procédure adaptée en application de l'article R 2123-1 du Code de la Commande Publique.</p>
<p>OBJET : Création d'un pumptrack : autorisation de lancer la procédure de consultation</p>	<p>- DONNE tout pouvoir à Madame le Maire ou à son représentant en ce qui concerne le lancement de cette consultation.</p> <p>- PRÉCISE que les crédits relatifs à cette opération seront inscrits en dépenses d'investissement du budget principal de la Commune de l'exercice 2023.</p> <p>Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits. Pour extrait certifié conforme.</p> <p>Le Maire,</p> <p> Émeline BOURDAT BRISSEAU</p> <p></p> <p>Le Secrétaire de séance,</p> <p> David CALISTO</p>